

PLUS D'INFORMATIONS

FACONEO SPL

Accueil téléphonique :

du lundi au jeudi de 9h à 16h et les vendredis de 9h à 12h.

Accueil physique :

uniquement sur rendez-vous

165, avenue du Marin Blanc - Z.I. des Paluds 13400 Aubagne

Tél : 04 42 84 47 98 - pig@faconeo.com

Sur rendez-vous les mercredis matin et vendredis après-midi :

Maison métropolitaine de l'habitat

71 allée des Verriers à Aubagne

Tél. : 04 42 62 80 90

Plus d'informations sur
ampmetropole.fr



PROPRIÉTAIRES, RÉNOVONS ENSEMBLE !

Bénéficiez d'un accompagnement gratuit et d'aides financières
pour rénover votre logement ancien.

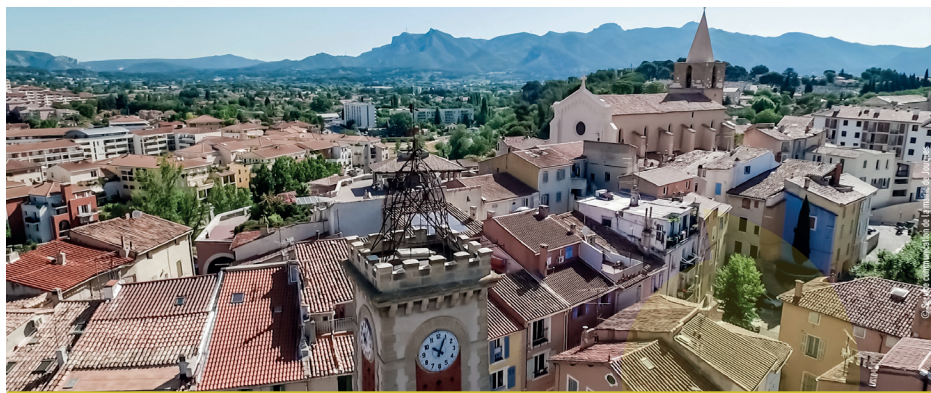
UN LOGEMENT SAIN, ADAPTÉ ET ÉCONOME EN ÉNERGIE ?

La Métropole vous accompagne !

La Métropole Aix-Marseille-Provence propose un accompagnement gratuit des propriétaires et copropriétaires pour la rénovation de leur logement ou immeuble, par des aides techniques, financières, administratives et juridiques. Les aides financières sont soumises à des critères d'éligibilité.

Lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique, mise aux normes et adaptation du logement : l'action de la Métropole vise à améliorer la qualité de l'habitat privé.

Elle s'inscrit dans le cadre de son Programme d'Intérêt Général « Réhabiliter, Valoriser, Eco-habiter » avec l'appui financier de plusieurs partenaires institutionnels.



Mon logement :

- a été construit il y a plus de 15 ans,
- est situé dans une des 12 communes concernées :
Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie.



Je suis :

- Propriétaire occupant
- Propriétaire bailleur
- Syndicat de copropriétaires
- Locataire



Je souhaite :

Effectuer des travaux importants de réhabilitation

- Mon logement est vétuste et ne correspond plus aux normes
- Mon logement nécessite des adaptations

Exemple : réfection complète et mise aux normes, électricité et plomberie, etc.

Réaliser des travaux d'amélioration des performances énergétiques

- Mon logement est froid et humide
- Mes factures sont de plus en plus élevées

Exemple : je peux être conseillé et aidé dans le montage de mon projet de rénovation énergétique, et selon mes revenus, bénéficier d'aides allant jusqu'à 100% du montant des travaux (isolation et amélioration de la ventilation, remplacement du système de chauffage, installation de double vitrage, etc.).

Adapter mon logement à la suite d'une perte de mobilité

- Je suis en situation de handicap ou en perte d'autonomie liée au vieillissement
- Mon logement actuel n'est pas adapté

Exemple : je ne parviens plus à accéder à ma baignoire, et le coût des travaux est estimé à 7000€. Selon mes revenus, je peux bénéficier d'une aide allant jusqu'à 100% du montant des travaux.

Effectuer des travaux de rénovation énergétique en copropriété

- Les copropriétaires veulent engager des travaux sur parties communes

Exemple : changement de la chaudière, étanchéité de la toiture, etc.

LES TRAVAUX NE DOIVENT PAS DÉMARRER AVANT LE DÉPÔT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION. AUCUN DOSSIER DE SUBVENTION NE POURRA ÊTRE DÉPOSÉ POUR DES TRAVAUX DÉJÀ COMMENCÉS.



Je contacte

La Métropole a missionné l'équipe d'animation de Façoneo, spécialisée dans l'accompagnement des projets d'habitat privé, qui m'accueille et m'accompagne gratuitement dans toutes mes démarches.

Mes démarches par étapes

- 1** Je contacte Façoneo pour étudier mon éligibilité. Je peux d'ores et déjà m'inscrire et commencer ma démarche sur <https://monprojet.anah.gouv.fr>.
- 2** un rendez-vous téléphonique ou en présentiel est fixé pour échanger sur mon projet et sur les démarches administratives.
- 3** Une visite du logement par un technicien est organisée pour établir le diagnostic de performance énergétique et me conseiller sur les travaux à réaliser.
- 4** Je fais établir des devis, Façoneo apporte des conseils et m'accompagne sur le montage du dossier de subventions
- 5** Le dossier est étudié et doit recevoir l'accord des différents financeurs
- 6** Les travaux peuvent être réalisés. Je peux, sous certaines conditions, bénéficier d'avances, d'acomptes des subventions
- 7** Une visite après travaux permet le paiement des subventions.